



Nouvelle adhésion

Renouvellement

**ADHERENT**

Civilité : M       Mme       Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone portable : ..... Téléphone domicile : .....

E-mail : .....

Numéro de Licence (Si renouvellement).....

L'adhérent dispose-t-il d'un passeport sportif ? Oui  Non

Personne à prévenir en priorité : .....

Grade Actuel : .....

**REPRESENTANT LEGAL (pour les enfants)**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone père/ou référent : .....

Téléphone mère/ ou référent : .....

E-mail : .....

E-mail 2 : .....

Signature Adhérent ou Représentant Légal	
--	--

Votre enfant suit-il un traitement médical ? Oui  Non

Si oui lequel ?.....

#### AUTORISATION PERSONNELLE OU PARENTALE

- *Je suis informé que toute inscription implique la prise de licence fédérale à 37€ (incluant l'assurance de base)*
- *Je déclare avoir pris connaissance que l'association Ecole Chaurienne de Karaté-do n'est pas responsable du vol ou de la perte d'objets personnels dans les vestiaires et tous les équipements sportifs fréquentés.*
- *J'autorise l'ECK à prendre toutes les dispositions médicales qui s'avèreraient nécessaires pour moi-même ou mon enfant, lors du déroulement des cours et des compétitions.*
- *J'autorise l'ECK à reproduire et publier les photos/ vidéos / entretiens me représentant ou représentant mon enfant sur les documents papiers ou informatiques utilisés par le club à des fins de promotion de ses activités(albums, reportages, articles...).L'adhérent est susceptible d'être photographié ou filmé lors d'entraînements, de démonstrations et de compétitions afin de promouvoir notre discipline. Aucun droit, ni aucune rémunération ne pourront être exigés à cette occasion. Ces photos seront librement consultables par tout parent ou personne intéressés par notre sport. L'association ECK s'engage à accorder la plus grande importance à ce qu'aucune photo ne puisse porter préjudice à la dignité de l'adhérent ou de ses parents à travers lui. L'utilisation de ces images est soumise à votre autorisation, via ce formulaire d'inscription. Vous pouvez l'annuler à tout moment, en nous en faisant la demande.*
- *L'inscription est définitive et il n'est en aucun cas possible de procéder à un remboursement, même partiel.*
- *Le certificat médical doit être postérieur au 1er juillet et porter la mention «apte à la pratique du karaté en compétition» pour les adhérents souhaitant participer aux compétitions officielles. (nb sa validité est de 3 ans)*
- *Les informations recueillies sont nécessaires à notre association pour le suivi de votre adhésion ou celle de votre enfant. Conformément à la loi «Informatique et libertés» de 1978 et à la nouvelle loi de protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.*

Signature Adhérent ou Représentant Légal	
--	--

Règlement intérieur de l'école chaurienne de Karaté-do

*ARTICLE 1 : L'E.C.K vous propose un enseignement traditionnel de Karaté-do en privilégiant l'aspect budo (Art Martial) à l'aspect compétition.*

*ARTICLE 2 : Par la pratique de l'art martial, l'humain s'améliore. Ce progrès se répercute au quotidien ainsi la pratique du karaté-do ne s'arrête pas aux portes du Dojo.*

*ARTICLE 3 : L'E.C.K vous encourage à être assidu.*

*ARTICLE 4 : Pour pratiquer au Dojo :*

- ✓ *Un certificat médical est requis tout comme l'est la licence.*
- ✓ *La tenue d'entraînement (karaté-gi) est nécessaire. la pratique se fait pieds nus.*
- ✓ *Prévoir une paire de chaussures adaptées (tong, sandales...) pour se rendre des vestiaires au Dojo.*
- ✓ *Retirer les bijoux et respecter les règles d'hygiène élémentaire.*
- ✓ *La cotisation doit être régularisée*

*ARTICLE 5 : Les cours commencent et se terminent par le salut.*

*ARTICLE 6 : Chaque pratiquant est responsable de ses effets personnels qui ne doivent pas rester dans les vestiaires sans surveillance.*

*ARTICLE 7 : Les dirigeants et éducateurs sont responsables du groupe pendant la durée du cours, il appartient aux parents et représentants légaux d'accompagner leurs enfants et de venir les chercher à l'issue de la séance dans la salle d'entraînement.*

*ARTICLE 8 : Au sein du cours la notion de respect de l'autre doit prévaloir.*

*ARTICLE 9 : Deux passages de grades, à huis clos, sont prévus au cours de la saison sportive.*

*ARTICLE 10 : Des stages exceptionnels peuvent être organisés ponctuellement et peuvent être assortis d'une participation financière. La participation à ces stages est facultative.*

*ARTICLE 11 : La cotisation est un système de forfait. Dans le tarif est déjà inclus tous les jours de fermetures ou les absences occasionnelles du professeur. L'année sportive compte environ 30 semaines de cours. L'E.C.K ne peut pas être tenue responsable des modifications de calendrier consécutives à une décision des pouvoirs publics, une épidémie, une crise sanitaire ou un confinement.*

Signature Adhérent ou Représentant Légal	
--	--

*ARTICLE 12 : Les absences isolées ou consécutives des élèves ne sont pas décomptées sauf en cas de force majeure motivant un arrêt d'au moins un mois et sous réserve de l'accord du Comité Directeur et du professeur.*

*ARTICLE 13 : L'E.C.K exige le respect des lieux (Dojo, Vestiaires...) mis à disposition par la municipalité ainsi que le respect strict de tout protocole sanitaire en place.*

*ARTICLE 14 : L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur*

*Fait au siège social, le 1er Juillet 2020 pour servir et valoir ce que de droit*

*Le comité Directeur.*

<b>INSCRIPTION POUR LA SECTION</b>	
<b>ENFANTS</b>	
<b>ADOS</b>	
<b>ADULTES</b>	

**Documents à fournir :**

Certificat médical  Photo  Demande de Licence  Cotisation Annuelle

Espèces  Chèques  Autres

Banque :

Signature Adhérent ou Représentant Légal	
--	--